

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 2020

Présents : Philippe Peyre, Annick Armand, Yolande Madiot, Lionel Boumier, Mikaël Maes, François Steenhout, Pierre Gabriel, Jean Busch, Virginie Andrasi, Julie Atger
Absente : Norine Jonas,
Secrétaire de séance : Annick Armand
Président de séance : Philippe Peyre, le Maire

Convocations adressées le 18 novembre 2020 par voie électronique et remise en main propre aux conseillers.

Ce conseil se tient à huis clos conformément aux mesures sanitaires mises en place par le gouvernement.

Ordre du jour :

- Election d'un correspondant Défense. Délibération.
- Transfert de propriété privée de la commune en une voie du domaine public (chemin communal). Délibération.
- Tarification de la mise à disposition de la salle de la Méouge. Délibération.
- Devis lame de déneigement. Délibération
- Couverture de la commune par une Assurance groupe statutaire pour les agents salariés en arrêt maladie. Délibération.
- Décision réaménagement des prêts Banque des Territoires. (En attente du retour de M. Marchand de la Trésorerie).
- Atlas biodiversité communale avec le Parc des Baronnie (voir commission environnement et C. Yaffée).
- Questions diverses

Sujets rajoutés à l'ordre du jour en début de séance :

- Décision modificatrice : transfert d'une imputation à une autre 139118 (+387€).
- Augmentation des loyers des appartements de l'école et de l'ancienne poste selon l'IRL en vigueur.
- Fusion du budget de l'eau avec le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Voir quel montant nous attribuons cette année pour l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) en Net pour chaque agent communal.

1. Approbation du CR du conseil municipal du 20 novembre 2020

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 20 novembre 2020, transmis préalablement par voie électronique aux conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2020.

2. Décision modificatrice : jeu d'écriture, transfert d'une imputation à une autre 139118 pour la somme de +387€. **Délibération** et approbation à l'unanimité.

3. Transfert de propriété privée de la commune en une voie du domaine public : Une nouvelle délibération doit être prise permettant l'acceptation de la déclaration préalable de division des différentes parcelles du Grand Mas par la CCSB. Cette délibération concerne le transfert de propriété de la commune en une voie du domaine public (chemin communal) pour le chemin desservant les deux acquéreurs de parcelles communales du Grand Mas.
4. Augmentation des loyers des appartements de l'école : en l'absence de l'IRL en vigueur, il est proposé une majoration en fonction des indices INSEE en vigueur : 0,46 %.
Délibération et acceptation à l'unanimité.
5. Fusion du budget de l'eau avec le budget principal : il s'agit d'une forte préconisation de M. L. Marchand pour permettre les transferts d'excédents au budget général.
Délibération et acceptation à l'unanimité.
6. Quel montant attribuer cette année pour la prime IFSE de chaque agent communal, (prime qui sera proposée en Net) ?
Le conseil annule les décisions prises le 4 décembre 2019 sur l'attribution de l'IFSE en attente du complément d'informations fourni par le CDG qui permettra de fixer le montant des primes pour l'année 2020. **Délibération** acceptée à l'unanimité.
7. Election d'un correspondant Défense : cette personne a vocation d'être le référent entre l'armée et les citoyens ; mesure mise en place en 2001. Voir document annexé.
Michaël MAES propose sa candidature. **Délibération** et acceptation à l'unanimité.
8. Tarification de la mise à disposition de la Salle de la Méouge :
 - **gratuité** aux associations à but non lucratif du village, aux activités sportives, de loisir, ou culturelles ouvertes aux gens du village.
 - **pour les autres une participation sera demandée** (pour amortir chauffage, électricité et nettoyage) de 30 €/jour ou 15 € la demie journée. A prévoir également un Règlement intérieur à afficher dans la salle. **Délibération** et acceptation à l'unanimité.
9. Devis pour la lame de déneigement : la bavette souple qui évite d'arracher le revêtement routier est usée. Un devis de 300€ a été obtenu par J. Bernard pour la remplacer, somme qui sera répartie entre Barret, St Pierre Avez et Salérans. **Délibération** et acceptation à l'unanimité.
10. Couverture de la commune pour une Assurance groupe pour les agents salariés en arrêt maladie : sans cette couverture, en cas d'absence du salarié, la commune doit assumer une partie du salaire ainsi que celui d'un remplaçant, charge pouvant être lourde.
Le CDG propose une assurance de ± 550€/an pour les trois salariées de la commune incluant les charges patronales. (Charline BRUN, employée par le CDG, n'entre pas directement dans ce cadre mais question sera posée pour voir à l'y inclure ultérieurement). *A noter qu'à partir de 2021 la gestion du déroulement de carrière des agents communaux reviendra aux communes.* Le conseil décide d'adhérer à la formule 1 sans jour de carence et 100 % des charges patronales prises en charge. **Délibération** et acceptation à l'unanimité.
11. Réaménagement du prêt Banque des Territoires : 230.000€ sont en cause ; proposition a été faite de prolonger le délais des remboursements de 3 ans mais en remplaçant le taux actuel par un taux variable indexé sur celui du Livret A. Monsieur L. Marchand souhaite disposer de cette proposition afin de l'étudier ; il est convenu d'attendre son retour avant de prendre une décision.

12. Atlas de la biodiversité communale : Eourres propose à Barret et St pierre Avez de s'associer à eux pour réaliser ce projet. Une partie des frais devra être prise en charge par le Parc des Baronnies ; à voir ce qui restera à la charge des communes. Guy Armand se propose pour rejoindre cette Commission.

La mise en réserve d'une partie du territoire pour compenser les travaux des lignes haute tension peut être une bonne alternative pour Barret car ces 'réserves' sont payées de 2 à 3.000€/ha selon la qualité des arbres ; il ne reste cependant que 3ha à attribuer et une autre commune a fait acte de candidature laissant peu d'espoir pour Barret.

13. Questions diverses :

- Estimation de l'auberge : les Domaines ont communiqué la valeur de 426.000€ (+ou – 10%). Cette estimation, comme prochainement celle des appartements de l'ancienne poste, nous permet de justifier de notre patrimoine communal auprès des banques lors des négociations du réaménagement de la dette communale.
- M. Marc Bernard, gérant de l'auberge, a informé la commune du non paiement de son loyer tant que dure la crise sanitaire.

Fin des débats.

La séance est levée à 20h

Fin du Conseil Municipal

Le Maire
Philippe PEYRE